



Commande publique artistique Métro Palais de justice – Gisèle Halimi Ville de Rouen

➤ CAHIER DES CHARGES

1. CONTEXTE ET GENESE

A l'heure où de nombreux Etats attaquent ou remettent en question les droits des femmes, **la Ville de Rouen** clame haut et fort son caractère de « Ville féministe ». Mobilisée autour des questions de visibilité des femmes, des inégalités ou encore des violences sexuelles et sexistes, elle a réagi vivement par la voix de son Maire à l'annonce du jugement rendu par la Cour Suprême américaine mettant à mal l'arrêt Roe vs Wade sur le droit à l'avortement aux Etats-Unis en juin 2022. Il est ainsi annoncé dans la foulée la volonté de **rebaptiser la station de métro desservant le Palais de Justice « Palais de Justice – Gisèle Halimi »** en hommage à cette militante féministe disparue 2 ans plus tôt. Cela s'inscrit dans une politique volontariste visant à réaffirmer la présence des grandes figures historiques féminines dans l'espace public (7,4% seulement des rues de Rouen portant des noms de femmes). D'ailleurs, son nom avait été évoqué, parmi d'autres, comme un exemple de figure féminine « inspirante » qui aurait pu prendre la place de la statue équestre de Napoléon s'il avait été décidé de la déplacer suite à sa restauration débutée en 2021 et terminée à l'été 2022. Lors de la consultation réalisée à cette occasion, plus de 65% des votants avaient d'ailleurs appelé à « plus de représentation féminine dans l'espace public ».

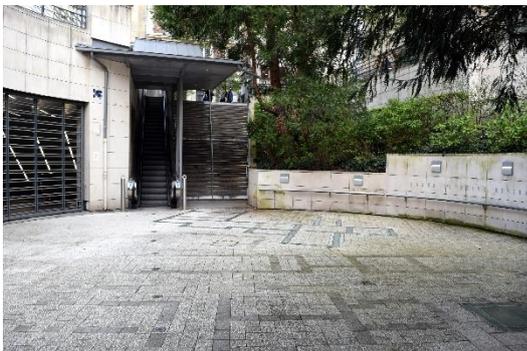


En parallèle de cette renomination de la station de métro rouennaise, il est décidé de lancer la **création d'une œuvre évoquant Gisèle Halimi sur la place du Maréchal Foch** qui jouxte le Palais de Justice et la rue Jeanne d'Arc. En septembre 2022, il est proposé que la Ville de Rouen fasse une **commande publique artistique**.

2. LOCALISATION

L'œuvre devra être insérée dans l'espace public, sur la place Foch.

Un second espace, complémentaire, qui est le palier intermédiaire de la station de métro peut également être investi.



Située dans l'hyper centre de Rouen, la place Foch est une zone de flux important : sortie du métro, axe fréquenté Gare / Théâtre des arts.

A moyen terme, un projet de piétonisation de la rue Jeanne d'arc pourra voir la place Foch incluse dans un périmètre piéton plus vaste (élargissement de la place, suppression des arrêts de bus).

L'œuvre sera également située dans les abords directs du Palais de Justice, bâtiment du XVI^{ème} siècle, classé Monument Historique, emblématique de la ville et haut-lieu du tourisme culturel.

3. NATURE DE L'ŒUVRE

3.1 Éléments thématiques

En tant que commanditaire, la Ville de Rouen, engagée en faveur de l'égalité femmes/ hommes, souhaite faire ériger une œuvre d'art évoquant, de manière formelle ou plus allégorique, les luttes portées par Gisèle Halimi en son temps: le féminisme, l'anticolonialisme et la justice. Ces éléments thématiques, précisés en annexe, sont à prendre en compte dans le propos de l'œuvre future.

3.2 Choix des supports et des matériaux

L'œuvre pourra être de toute nature propre aux arts plastiques et visuels.

Néanmoins, les caractéristiques propres à l'implantation excluent a priori les œuvres lumineuses ou sonores, les œuvres comprenant une mécanique mobile, les projets sans matérialité (œuvres de nature uniquement performative ou numérique sans visibilité physique sur site par exemple), ceux demandant au préalable des travaux de génie civil, et/ou une intervention sur les sites (restauration, ou ravalement par exemple).

L'œuvre pourra être constituée d'un seul artefact ou d'une suite d'éléments constituant un parcours.

Enfin, une attention particulière au respect de l'environnement et aux enjeux de lutte contre la pollution, notamment à travers le choix des matériaux employés, leurs conditions de production ou / et de leur acheminement, sera bienvenue.

3.3 Intégration de l'environnement culturel et urbain

Il sera apprécié que la dimension du cheminement (aspect traversant de la place publique) soit prise en compte.

L'œuvre devra toutefois avoir un caractère pérenne et être réalisé dans des matériaux non périssables, ni obsolètes, n'impliquant pas un entretien coûteux, ni frais de conservation particuliers ; le cas échéant, les coûts et les modalités d'entretien et de conservation devront être évalués dans la présentation du projet.

Enfin, la charge d'exploitation maximale est fixée à 500kg /m² sur le parvis.

Les deux zones correspondant au rebouchage/comblement des anciennes verrières de la station Palais de Justice ainsi que les grilles de ventilation du tunnel du métro sont à exclure.

4. MODALITES DE SELECTION

4.1 Candidatures

Les candidatures se déroulent en 2 phases (cf 6. Calendrier prévisionnel).

- Une première phase de candidatures, du lundi 10 juillet au vendredi 22 septembre 2023 à midi, à l'issue de laquelle seront retenus 4 candidat.e.s (shortlist).
- Une deuxième phase où les 4 candidats pré-sélectionnés sont chargés de réaliser une étude technique et artistique.

4.2 Participation citoyenne

Engagée fortement dans des dispositifs de démocratie directe, la Ville de Rouen a par ailleurs souhaité qu'un panel d'habitants puisse être impliqué dans le projet.

Au travers de l'Assemblée citoyenne, instance de démocratie locale comprenant 55 habitants de Rouen, un groupe d'une dizaine d'usagers sera ainsi interpellé pour élire le projet lauréat au cours du comité de sélection (1 personne = 1 voix).

Le ou la lauréat(e) pourra également être amené(e) à présenter son projet devant des membres de cette Assemblée ou lors de toute réunion publique afférente organisée par la Ville.

4.3 Composition du comité de sélection

Le comité de sélection présidé par le Maire, Nicolas Mayer-Rossignol, est composé de 24 membres comprenant notamment des élu(e)s, des agents publics (collectivités territoriales et fonction d'Etat), des citoyens et citoyennes rouennais et des experts en art contemporain.

5. BUDGET

Les 4 artistes pré-sélectionnés disposeront chacun d'une enveloppe de 4000 € TTC pour la réalisation de leur étude.

Pour la réalisation de l'œuvre, l'artiste lauréat bénéficiera d'une enveloppe budgétaire comprise entre 130 000 et 140 000€ TTC (co-financement Ville et Etat)

Cette enveloppe est forfaitaire et comprend l'ensemble des dépenses inhérentes à la réalisation de l'œuvre : production, droits d'auteur, déplacements de l'artiste, le transport de l'œuvre, les locations et prestations extérieures, bureau d'études, etc.

6. CALENDRIER PREVISIONNEL

Vendredi 22 septembre 2023, midi	date butoir de réception des candidatures
Mi- octobre 2023 Comité de pilotage #2	Pré-sélection de 4 candidat.e.s.
novembre	Lancement des études (5 mois) Organisation de visites du site Réunion d'information à l'assemblée citoyenne
fin mars 2024	date butoir de rendu des études.
Avril 2024 Comité de pilotage	Exposition des 4 projets à l'Hôtel de ville. Audition des candidats Sélection du/de la lauréat(e)
avril / mai 2024	Présentation du projet en réunion plénière de l'Assemblée citoyenne en présence de l'artiste.
printemps > automne 2024	Phase de réalisation Inauguration.

ANNEXE

Gisèle Halimi : éléments thématiques pour une œuvre

- La justice

L'intention est clairement établie de rendre hommage à la grande figure de la cause des femmes que fut Gisèle Halimi. Mais la grande constante de la vie de cette avocate qui défendit également les partisans de la décolonisation, c'est la notion de justice, et de lutte contre toutes les formes d'injustice. En effet, elle lutta tant dans les prétoires que dans le débat public, dans ses ouvrages ou encore par voie de presse, contre la torture, pour le droit à l'avortement, pour la criminalisation du viol, contre la peine de mort. Elle se mobilisa en pionnière pour la parité en politique ou encore pour l'égalité de droits entre homosexuels et hétérosexuels. C'est pourquoi nous pensons que cette infatigable avocate militante a toute sa place devant le Palais de Justice et que le projet d'œuvre doit s'articuler pleinement avec cet environnement.

- Le féminisme

Gisèle Halimi incarne, aux côtés de Simone de Beauvoir, cette génération de féministes dites « de la deuxième vague » de l'immédiat après-guerre qui s'était mobilisée avec constance pour que les femmes puissent s'émanciper et disposer librement de leur corps. Son livre d'entretiens, *La Cause des Femmes* (1973), mérite de figurer au panthéon des ouvrages inspirants du féminisme français au côté du *Deuxième Sexe* (1949).

Plusieurs des causes qu'elle a pu porter dans sa vie, la lutte contre le viol comme arme de guerre, la lutte contre les violences conjugales ou pour le droit à l'avortement, reviennent de manière cruelle sur le devant de l'actualité. Ce qu'on croyait acquis par ces courageuses pionnières semble de nouveau fragilisé – un mécanisme qu'on nomma dans les années 1980 le « backlash » (retour de bâton, en référence au titre de l'ouvrage de l'américaine Susan Faludi qui ne fut pas traduit dans son édition française). Gisèle Halimi fait partie de celles qui refusèrent un statut juridique incapacitant (dès son plus jeune âge, elle refusa le rôle assigné aux jeunes filles de son temps mais également le principe du mariage arrangé) et de celles qui eurent le courage de signer en 1971 le « manifeste des 343 » (femmes qui osèrent clamer publiquement avoir avorté alors que cette pratique était encore durement punie par la loi de 1920). Le procès de Bobigny (1972) est à cet égard un moment historique qui a ouvert la voie à la loi Veil (1975), puisque suite à celui-ci, le parquet eut pour instruction de ne plus poursuivre les avortements.

Alors que la nouvelle vague de féminisme porte un écho mondial, avec une attention aux problématiques intersectionnelles et à l'inclusivité des personnes transgenres, queer ou non-binaires, avec une mise à mal des tabous sur la sexualité, la culture du viol ou le harcèlement dans toutes les sphères de la société, la figure de Gisèle Halimi nous rappelle également combien les conquêtes non moins fondamentales des années 1960 et 70, doivent faire l'objet d'une vigilance de tous les instants.

- L'anticolonialisme

Gisèle Halimi, juive séfarade tunisienne, a subi dans sa jeunesse de plein fouet les discriminations liées à sa condition. Elle fut également en Tunisie aux premières loges pour assister aux méfaits et aux

contradictions de la colonisation. Cela conditionna et contribua à son anticolonialisme viscéral et radical.

Avocate au Barreau de Tunis, elle défend Habib Bourguiba et les tenants de l'indépendance tunisienne avant d'être l'avocate de militant.e.s du FLN. Elle s'expose à tous les dangers en prenant le parti de l'indépendance algérienne, assurant notamment de façon emblématique la défense de la militante algérienne Djamila Boupacha, Puis tard, mue par les mêmes motivations, elle défendit également la cause palestinienne.

Cette double sensibilité anticoloniale et féministe prend également tout son sens dans le contexte actuel où ces sujets agitent plus que jamais notre société.